

Révision de la PPE Guadeloupe

Pierre FONTAINE
Direction Générale Energie Climat
12 avril 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Introduction

- **Cadre juridique des PPE**
- **Les principales dispositions de la PPE adoptée**
- **Les recommandations des consultations obligatoires**
- **Les principaux enjeux identifiés par filière**
- **Conclusions**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Plan de la présentation

- **Cadre juridique des PPE**
 - L'objectif des PPE
 - Contenu et portée de la PPE
 - Les différents volets des PPE
 - Les spécificités ZNI
 - Calendrier de travail

- **Les principales dispositions de la PPE adoptée**

- **Les recommandations des consultations obligatoires**

- **Les principaux enjeux identifiés par filière**

- **Conclusions**



L'objectif des PPE

- L'article L. 141-1 du Code de l'Énergie prévoit que « la programmation pluriannuelle de l'énergie, fixée par décret, établit les **priorités d'action des pouvoirs publics** pour la gestion de **l'ensemble des formes d'énergie** [...], afin d'atteindre les objectifs [de la loi] »
 - La PPE fusionne et complète les PPI électricité, chaleur, et le PIP gaz, sur un périmètre plus large (produits pétroliers, transports)
 - Elle alimentera, voire constituera, les plans nationaux prévus dans les textes européens (PNA EE / PNA EnR)
- La PPE est la traduction concrète de la politique énergétique française
 - La PPE en constitue le document de référence
 - Pour autant, dans un secteur libéralisé, la PPE reste un document d'orientations dont la portée juridique est variable selon les sujets
- La PPE couvre en général deux périodes de 5 ans.
 - La première PPE a couvert les périodes 2016-2018 et 2019-2023.
 - La PPE révisée va couvrir les périodes 2019-2023 et 2024-2028.



Contenu et Portée de la PPE

- La PPE est constituée de plusieurs documents :
 - Un rapport (la PPE au sens de la loi)
 - Des analyses : bilans, perspectives, enjeux, difficultés anticipées
 - Des recommandations et orientations non normatives
 - Un décret simple qui permettra de :
 - Accorder une autorisation d'exploiter une installation électrique qui doit être compatible avec la PPE, afin de piloter le mix
 - Lancer des appels d'offres si les objectifs de la PPE le permettent (objectifs ENR électriques ou injection biogaz)
 - Définir le critère de défaillance électrique
- Une évaluation environnementale stratégique
- Une étude d'impact économique et sociale :
 - Impact sur les finances publiques
 - Prix de l'énergie
 - Enjeux de développement des filières industrielles
 - Enjeux en termes de création d'emploi et de formation

Les 6 volets de la PPE

- **La sécurité d'approvisionnement et la sûreté du système énergétique**
 - Définition de critères de sûreté du système énergétique, notamment électrique (critère de défaillance de 3h par an)
 - Diversification pour éviter des risques systémiques
- **L'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation (fossile en particulier)**
 - Substitution d'énergies / transferts d'usage (ex. transports)
 - Priorités sur la réduction de consommation par type d'énergie fossile
- **Le développement des énergies renouvelables et de récupération**
- **Le développement des réseaux, du stockage et de la transformation des énergies, et du pilotage de la demande**
 - Réseaux intelligents et interaction entre réseaux
 - Production décentralisée / autoproduction-autoconsommation
- **La préservation de la compétitivité des prix de l'énergie**
- **L'évaluation des besoins de compétence et l'adaptation des formations à ces besoins**

Des PPE spécifiques aux ZNI

- L'article L.100-4 du Code de l'Energie prévoit de parvenir à l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer à l'horizon 2030, avec comme objectif intermédiaire, 50% d'énergies renouvelables en 2020.
- L'article L 141-5 du Code de l'Energie prévoit :
 - Une co-élaboration entre le représentant de l'Etat et le Président de la Collectivité
 - Une programmation pluriannuelle distincte qui s'appuie sur le bilan prévisionnel
 - Un plan et des volets spécifiques (seuil de déconnexion)
 - Des objectifs et un calendrier de déploiement des dispositifs de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables
 - Des objectifs et un calendrier de développement des véhicules propres dans les flottes publiques.
 - Un plafonnement de la quote-part du S3REN

Plan de la présentation

- **Cadre juridique des PPE**
- **Les principales dispositions de la PPE adoptée**
 - La maîtrise de la demande
 - Les énergies renouvelables
 - Les moyens à mettre en œuvre pour assurer l'équilibre offre-demande et la sécurité d'approvisionnement
 - La mobilité
 - Les études
- **Les recommandations des consultations obligatoires**
- **Les principaux enjeux identifiés par filière**
- **Conclusions**



La maîtrise de la demande

- La PPE de la Guadeloupe prévoit d'économiser 508 GWhe chaque année à partir de 2023 :
 - Résidentiel :
 - Chauffe-eau solaires
 - Eclairage
 - Isolation
 - Aides à l'acquisition d'équipements peu consommateurs
 - Collectivités
 - Climatisation des bâtiments
 - rénovation de l'éclairage public
 - Agricole
 - Diagnostic de performance énergétique
 - Tertiaire et industrie :
 - Amélioration de l'efficacité énergétique des processus industriels

Les énergies renouvelables

- La PPE prévoit un taux de pénétration des énergies renouvelables électriques de près de 66% à horizon 2023 grâce à :

Filière électrique	En 2023 par rapport à 2015
Biomasse en substitution du charbon	+349 GWh/an
Photovoltaïque avec stockage	+52 MW
PV sans stockage yc autoconso.	+15 MW
Éolien avec stockage	+ 76 MW
Géothermie	+ 27 MW
Biomasse	+ 65 MW
Biogaz et Déchets	+ 16 MW
Filière thermique	
Solaire Thermique	+40 GWhe/an

- La PPE prévoit de porter le taux de déconnexion à 35 % dès 2018 et à 45 % à partir de 2020, sous réserve d'études mesurant les impacts techniques et financiers sur la sécurité du système électrique.

L'équilibre offre-demande et la sécurité d'approvisionnement

- Maintien à 3 heures du critère de défaillance annuelle pour des raisons de déséquilibre entre l'offre et la demande d'électricité.
- Concernant la sécurisation de l'alimentation électrique :
 - Le renouvellement d'un moyen de production de pointe de 20MW en 2020
 - Le renouvellement des installations de pointe de 40MW entre 2021 et 2025.



La mobilité

- Réduction de la consommation d'énergie de 7.5% en 2018 par rapport à 2014 (368ktep à 340 ktep)
- L'objectif de déploiement des dispositifs de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables est fixé à 100 bornes de recharge alimentées à partir d'électricité renouvelable en 2023.
- Les objectifs et la date d'application des obligations prévues aux articles L.224-7 et L.224-8 du code de l'environnement sont identiques à ceux applicables en métropole.



Des études à réaliser

- La PPE prévoit des études dont les coûts seront couverts par la CSPE en cas de non-réalisation du projet sous réserve de rendre public le contenu des études :
 - exportation d'électricité d'origine géothermique depuis la Dominique
 - évaluation du gisement et du mode de production de la biomasse pour la production électrique;
 - évaluation du potentiel d'énergie marine ;
 - développement de la géothermie en Guadeloupe, notamment Bouillante 3 ;
 - évaluation de la production énergétique par méthanisation.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Plan de la présentation

- **Cadre juridique des PPE**
- **Les principales dispositions de la PPE adoptée**
- **Les recommandations des consultations obligatoires**
 - Les consultations
 - Synthèse des consultations
- **Les principaux enjeux identifiés par filière**
- **Conclusions**



Les consultations

- Conformément au Code de l'Energie, ont été consultés :
 - L'Autorité Environnementale (19 octobre 2016)
 - Le Conseil National de la Transition Ecologique (6 mars 2017)
 - Le Conseil Supérieur de l'Energie (21 février 2017)
 - Le Comité d'Experts pour la Transition Energétique (15 mars 2017)
 - Le public (du 24 février 2017 au 25 mars 2017)
- Figuraient parmi les documents de consultation :
 - Le projet de rapport PPE
 - L'évaluation environnementale
 - L'étude d'impact économique et social
 - L'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse
 - Le projet de décret



Synthèse des consultations

- Recommande la mise en place d'indicateurs de suivi de mise en œuvre de cette programmation
- Demande l'approfondissement des travaux dans :
 - les énergies renouvelables, notamment la biomasse et les déchets
 - l'efficacité énergétique avec un approfondissement des mesures du plan d'actions de maîtrise de la demande en énergie
 - le stockage et la gestion de la demande électrique,
 - des transports
- Demande la poursuite des travaux d'évaluation de l'impact de la PPE sur la création d'emplois en termes de transition professionnelle.



Plan de la présentation

- **Cadre juridique des PPE**
- **Les principales dispositions de la PPE adoptée**
- **Les recommandations des consultations obligatoires**
- **Les principaux enjeux identifiés par filière**
 - Électricité
 - Pétrole
 - Maîtrise de la demande
 - Mobilité
- **Conclusions**



Enjeux pour l'électricité

- Bilan prévisionnel EDF: document de référence
- Pour les énergies renouvelables :
 - Réalisation des projets déjà prévus de production ENR
 - Développement de nouveaux projets notamment en auto-consommation...
 - Travail sur le seuil de déconnexion
 - Développement et intégration du stockage
- Pour les réseaux :
 - Renforcement et extension du réseau de distribution
 - Compteur communicant
 - Niveau de qualité



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Enjeux de maîtrise de la demande

- Accentuer les efforts déjà réalisés :
 - Développer l'efficacité énergétique des bâtiments publiques et privés
 - Développer le taux d'équipement en chauffe eau solaire
 - Développer l'éclairage public à LED
- Aller au-delà pour modifier les comportements :
 - Modulation de l'octroi de mer en fonction de la performance énergétique
 - Obligations dans la construction neuve ou la rénovation lourde



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Enjeux pour les transports

- Les transports représentent 63 % de la consommation finale d'énergie
- Mettre en œuvre les projets présentés dans la PPE :
 - Réduction de la consommation d'énergie
 - Déploiement des bornes publiques de recharge des véhicules électriques
- Mais surtout aller au-delà avec :
 - Amélioration de l'offre de transport public
 - Le développement de bornes de recharges pour les véhicules électriques
 - Promotion de la mobilité douce



Plan de la présentation

- **Cadre juridique des PPE**
- **Les principales dispositions de la PPE adoptée**
- **Les recommandations des consultations obligatoires**
- **Les principaux enjeux identifiés par filière**
- **Conclusions**



Prochaines étapes

- A court terme, information du public sur le processus de révision de PPE qui débute et possibilité de contribuer
- Préparer en parallèle du rapport de la PPE :
 - Bilan de l'actuelle PPE
 - Évaluation environnementale
 - Evaluation économique et sociale
- Et les consultations obligatoires de :
 - Autorité environnementale
 - Conseil National pour la Transition Ecologique
 - Conseil Supérieur de l'Energie
 - Comité d'experts de la transition énergétique
 - Comité de gestion de la CSPE
 - Comité du système de distribution publique d'électricité
 - Consultation du public (durée minimale d'un mois)



Conclusions

- L'autonomie énergétique est un objectif ambitieux pour la Guadeloupe
- Il ne faut pas considérer les propositions d'actions listées dans les derniers slides comme un cahier des charges suffisant !
- Il faut une forte mobilisation collective pour faire émerger de nouveaux projets, de nouvelles solutions, de nouveaux comportements : ENR, stockage, mobilité, MDE...
- Cette mobilisation permettra d'inscrire la Guadeloupe dans la transition énergétique, sur la voie de l'autonomie énergétique, et sera aussi vecteur d'investissements et de création d'emplois.



FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE